



ANNEXE X  
de l'arrêté du Gouvernement wallon  
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution  
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° Pun/2026/73  
(ancien PE2/2025/94)

Référence SPW-ARNE :

Référence SPW-TLPE :  
10024147/GLE.ama

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PERMIS UNIQUE**

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF  
AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

La demandeuse est la s.a. **Société de Reconversion de la Cokerie d'Ougrée**, rue de la Neuville 100 à 6240 FARCiennes.  
Le terrain concerné est situé **avenue Greiner 1 à 4100 SERAING**, et cadastré **SERAING 1re division section A n° 220H2, n° 218S, n° 211/2, n° 209Z2, n° 209B3, n° 204P3, n° 159P, n° 143L2, n° 139R2, 10e division section B n° 417Y3, n° 417X3, n° 4132E, n°417Z3**.  
Le projet consiste en la **remise en état (comprenant l'assainissement du sol), remblayage et nivellement de la zone « laminoir » dans le cadre du projet global de reconversion de l'Ancienne Cokerie d'Ougrée consistant en un parc d'activités économiques.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 03/06/2026	Le 11/06/2026	<u>Lieu</u> : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5, 4100 SERAING <u>Date de clôture</u> : 13/07/2026 <u>Heure de clôture</u> : 10h00	<u>Par courrier ordinaire</u> : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou <u>Par courrier électronique</u> : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis unique en vertu de l'article 81, §2, 1er alinéa du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et des actes et travaux visés à l'article D.IV.4 du CoDT, est **le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué du Service Public de Wallonie**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. **Société de Reconversion de la Cokerie d'Ougrée** - Courriel : **info@projet-soreco.be** - Tél : **071.25.60.41** ou auprès du **Fonctionnaire technique** et du **Fonctionnaire délégué** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

**SERAING, le 3 juin 2026.**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,  
(délégation du 3 avril 2025)  
(CDLD art. L1132-5)

  
Angelo TROLIO  
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,  
(délégation du 13 février 2025)  
(CDLD art. L 1132-4)

  
JULIE GELDOF  
TROISIÈME ÉCHEVINE